

BAREME D'HONORAIRES

EN VIGUEUR A COMPTER DU 1er OCTOBRE 2017
en vertu de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C
De 0 € à 59 999 €	6 000 € T.T.C
De 60 000 € à 99 999 €	10 %
De 100 000 € à 119 999 €	9 %
De 120 000 € à 149 999 €	8 %
De 150 000 € à 169 999 €	7 %
De 170 000 € à 999 999 €	6 %
Au delà de 1 000 000 €	5%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur et sont calculés sur le prix de vente.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Honoraires d'estimation écrite : Nous consulter

MANDAT DE VENTE SEMI-EXCLUSIF : Si le vendeur trouve un acquéreur en direct il pourra s'il le souhaite l'orienter vers Beaux Villages qui prendra en charge la négociation et la constitution du dossier de vente pour 50% des honoraires barème applicables. Ces honoraires seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

SARL Beaux Villages Immobilier

3 Rue Porte des Fontaines – 33580 Monségur

Tél : 05.56.71.40.78

Immatriculée au RCS de Bordeaux n° 501 191 720 00025 - Carte Professionnelle n° 33289